

# Compte-rendu de la séance du 6 juin 2017

Séance du : 6 juin 2017

Date de convocation : 30 mai 2017

Date d'affichage : 8 juin 2017

Assistaient à la séance : Mme ACQUAIRE ;

Mrs ACQUAIRE, BEAUVOIS, FENOT, ZIENTEK B., ROUSSEAU, ZIENTEK S., VANDEPUTTE, FROISSART, LEFEVRE, DEVENDEVILLE

Absents excusés : Mme CLEENEWERCK (proc. M. DEVENDEVILLE) ; Mme WALTON-ARRASSE (proc. M. ACQUAIRE)

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers représentés : 13

Secrétaire de séance : M. Grégoire VANDEPUTTE

## INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du compte-rendu de la séance du 11 avril 2017 et adoption.
- Tours de garde pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017.
- Lecture de la lettre de démission de Monsieur Bernard PARANT, à compter du 10 mai 2017.
- Offre pour l'achat de bois :
  - M. David FASQUEL : 26€/stère
  - M. Michel DEVENDEVILLE : 36€/stère (attribué)
  - M. Roger COPE : 18€/stère
- Reconduction de l'offre « calculatrice-dictionnaire » pour l'entrée en 6<sup>ème</sup>.
- Résultats du concert du 8 avril 2017 : bénéfice net de 302.60 euros
  - Recettes : 2 079.60€
  - Dépenses : 1 777.00€
- Régime indemnitaire des employés communaux : lors de la prochaine réunion, mise en place du Rifseep (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

## SUBVENTIONS

**Comité des Fêtes : 1 500.00€ (+350.00€ exceptionnels)**

**Vie Libre : 180.00€**

**AFR : 5 000.00€**

**ACPG : 400.00€**

**Club de l'Omignon : 200.00€**

**ADMR : 400.00€**

**Association des parents d'élèves (MTDA) : 200.00€**

**SPA : 0.48€/habitant**

**Football club d'Estrées-Mons : 40.00€/enfant (16 ans maximum au 01/06/2017)**

**Longue-Paume : 40.00€/enfant (16 ans maximum au 01/06/2017)**

**Familles Rurales : 40.00€/enfant (16 ans maximum au 01/06/2017)**

**Commune de Laucourt : 1.00€/habitant (soit 660.00€)**

**Collège Victor Hugo (Ham) : 92.00€ (pour déplacement des bus lors des sorties scolaires)**

## ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur et Madame COPIE, propriétaires dans la rue des Morchevaux, souhaite acquérir une parcelle de terrain communal, située juste devant leur propriété, d'une surface d'environ 50.00m<sup>2</sup>.

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la vente dudit terrain au prix de 6.00€ (six euros) le mètre carré.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes décisions et à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

## QUESTIONS DIVERSES

- Projet éolien Douilly-Matigny : interrogation sur une éventuelle subvention à donner pour régler les frais de justice en appel (recours).
- Des voitures empruntent la rue des Morchevaux dans le mauvais sens.
- M. B. Zientek demande l'arrêt du passage des camions de betteraves dans la rue de Brie.

Fin de séance à 20h30.

Signatures